

ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2020-09

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 02
Votants : 13

L'an deux mil vingt et un
Le 18 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Dominique FLACHER, Adjoint
Date de la convocation 05 février 2021

OBJET : BUDGET 2021- Commune – AFFECTATION DE RESULTAT

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Pascale CHOTEL, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Albane PINEDE, Sylvie SABATIER

ABSENTS / EXCUSES : Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL ; Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Annie PIGNEDE

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport de Dominique FLACHER, Adjoint aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que Dominique FLACHER a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Jean-Michel DREVET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Dominique FLACHER pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

L'Adjoint aux finances propose aux membres présents du Conseil Municipal :

- de reporter la totalité du résultat de fonctionnement de 513 169.83 € au Compte 002 R Fonctionnement sur le budget primitif 2021 :
Provenant de l'excédent de Fonctionnement du C.A. 2020 pour 41 226.98 € qui viendra s'ajouter au report excédentaire cumulé au 31/12/2020 de 471 942.85 €.
- Pour rappel, de reporter la totalité du résultat d'investissement de 237 666.46 € au compte 001 R Investissement sur le budget primitif 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

Le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit la somme de 513 169.83€ en Recettes de fonctionnement du Budget Primitif Communal 2021 au compte 002 recettes de fonctionnement et le report excédentaire sur le Budget Primitif 2021 soit la somme de 237 666.46 € au compte 001 Recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme
Transmis et Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et Affiché

Le Maire,
Jean-Michel DREVET